

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Gestion des recettes communales

Le Conseil municipal de Gbadi N'kougna a fait le bilan du 1^{er} semestre 2020 P.2

Le ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique pour la réalisation du PND



Noël Koutera Bataka, la différence !

- Initiatives innovantes
- Equation de la NSCT
- Défis à relever

PP.4-5

Assemblée générale électorale du CONAPP :



El Hadj Arimiyao TCHAGNAO

El Hadj Arimiyao TCHAGNAO reconduit pour relever de grands défis P.3

La France accorde 2 milliards FCFA en appui au programme Novissi



P.7

Le ministre Sani Yaya et l'Ambassadeur de France Marc Vizy

Les errements de six conseillers municipaux opposants, à Golfe 5 P.3

Apurement de la dette de la CEET : La BOAD sort un chèque de 25 milliards de FCFA

La Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) s'est lourdement endettée envers ses fournisseurs dont le Nigeria qui menace de suspendre la fourniture du courant électrique au pays. Afin d'aider le Togo à apurer ses arriérés de dette la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a octroyé un financement de 43 millions de dollars US soit environ 25 milliards de FCFA au pays.

Ce financement alloué par la BOAD permettra à la CEET de financer une partie de son plan d'apurement de la dette. Ainsi, la CEET pourra régler, entre autres, le Nigeria auquel elle doit avec le Bénin, 66,5 millions de dollars pour le compte de l'électricité livrée lors des trois premiers trimestres de l'année 2019. Face à leurs impayés, la Compagnie de transmission nigériane menace régulièrement d'arrêter d'approvisionner les deux pays en courant électrique. Le Bénin et le Togo importent séparément leur électricité du Nigeria, depuis janvier 2019, en raison du changement de l'objet social de la Communauté électrique du Bénin (CEB) qui est devenue un gestionnaire de réseau. Avant le changement de statut, c'est la CEB qui assurait la production et le transport de l'énergie pour les deux voisins.

TOGOCHECK victime de cambriolage

Les locaux du Centre d'Observation et d'Analyse du Web (CO@WEB) sis à Kegué (Lomé) abritant TogoCheck, une plateforme de vérification ont été cambriolés, dans la nuit au 28 au 29 Juin 2020.

Dans un communiqué rendu public le 29 juin 2020 par le vice-président de la société, plusieurs portes ont été vandalisées, des sanitaires volés, des ordinateurs et postes téléviseurs, un modem de connexion internet, une douzaine de chaises et presque tous les outils de travail ont été emportés. La gendarmerie a été saisie et a pu dépêcher des agents pour faire le constat et ouvrir une enquête. « Ce cambriolage intervient en une période où TogoCheck a intensifié ses activités de vérification des informations notamment liées à la Covid-19 », indique le communiqué. Les premiers responsables du Co@web, rassurent l'opinion qu'ils vont poursuivre leur mission, celle de débusquer les fausses informations malgré les dégâts importants.

Déjà deux ans pour le Mifa

Lancé le 25 juin 2018 par le Président de la République sur le modèle du NIRSAL du Nigeria, le mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA) a soufflé ses deux ans sur fond de résultats satisfaisants et concrets.

A ce jour, plus de 14 milliards FCFA ont ainsi été alloués à 144 000 acteurs agricoles dont 125 000 producteurs pour près de 163 000 emplois directs et indirects créés sur tout le territoire. Une performance qui a suscité l'appui financier et technique de partenaires internationaux comme le FIDA, la BAD ou le Fonds Khalifa.

Fondé sur le partage de risques, le mécanisme a pendant les deux dernières années basé son action sur la facilitation du secteur par les institutions financières naguère frileuses, le renforcement de capacité des acteurs, et la structuration des différents maillons en vue de répondre aux besoins.

Le MIFA est désormais transformé en une société anonyme avec un capital de 10 milliards FCFA. Malgré la pandémie à coronavirus, le MIFA maintient ses objectifs pour l'année 2020 à savoir le financement de 50 milliards FCFA pour 400 000 acteurs avec pour ambition la création de 450 000 emplois. Déjà, des projets d'une valeur de 30 milliards FCFA sont introduits auprès des institutions financières partenaires. Une dizaine d'institutions financières nationales (Ecobank, BOA, Orabank, Sunu Bank, UTB, BTCL, SOGEMEF, FUCEC, African Lease Togo) accompagne MIFA. Mais il faut rappeler que le secteur agricole est sous financé alors qu'elle occupe plus de 60% de la population. En 2019, seulement 0,2% du total des crédits bancaires a été accordé alors que les besoins du secteur demeurent très importants.

La rédaction

Gestion des recettes communales Le Conseil municipal de Gbadi N'kougna a fait le bilan du 1^{er} semestre 2020

Malgré la double crise qui affecte toutes les communes issues des municipales de juin 2019 notamment le rejet de leur budget d'investissement par l'administration de tutelle, et la crise sanitaire de la pandémie à coronavirus, certaines communes retroussent leurs manches pour apporter des solutions à leurs administrés. Dans le strict respect des gestes barrières, la commune de Wawa 2, dans la préfecture de Wawa, a tenu un conseil extraordinaire les 25, 26 et 27 juin 2020 à Gbadi N'kougna, chef-lieu de la commune.

Nous sommes conscients que la population attend beaucoup de nous et nous ne lésinons pas sur ça. Nous y travaillons avec l'aide des techniciens du ministère de tutelle pour faire de Gbadi N'kougna une commune attractive », a martelé, Koudjo Bossiadé

Le Conseil municipal a saisi l'occasion de cette session extraordinaire pour effectuer une tournée dans certains établissements scolaires de son ressort territorial afin de s'imprégner de la bonne reprise des classes. L'occasion était également de visiter le dispositif qui est entrain d'être mis en place dans les centres retenus pour abriter les différents examens dans sa commune.



Le Maire de la Commune Wawa 2 (droite), l'Adjoint au Maire (milieu) et le Secrétaire Général (gauche)

Le conseil, dirigé par le maire Koudjo Bossiadé, en présence de tous les autres Conseillers, avait pour objectif la délibération pour la construction de la mairie et l'examen du budget exécuté au premier semestre exercice 2020. Le conseil a suivi la présentation portant sur le dessin technique du plan de l'urbanisation et les locaux de la commune de Wawa II, réalisé par les techniciens du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat et adopté à l'unanimité des Conseillers.

En effet, la construction des infrastructures notamment les locaux des mairies constitue une des priorités pour les nouvelles communes. Mais ces réalisations sont prises en compte par l'accompagnement du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales avec l'appui des partenaires notamment GIZ. Le site où seront érigés les locaux de la mairie a été offert par le maire de la commune, Koudjo Bossiadé.

Après le bilan sur les recettes, au demeurant déficitaire, le Conseil a exploré les opportunités pouvant permettre à la commune d'élargir l'assiette de la collecte des recettes tel que l'installation de



Dispositifs de lavage de mains distribués dans les établissements

postes de contrôle d'accès à la commune. Sur la question des recettes, le maire a insisté sur la gestion efficace et rationnelle de nos ressources. « Il faut que les dépenses de la commune puissent profiter à la population qui nous a donné ce mandat. Depuis notre élection à la tête de cette commune, nous avons entrepris plusieurs chantiers entre autres l'urbanisation de notre commune et surtout sa délimitation. Aujourd'hui, nous nous sommes réunis pour examiner l'état de notre budget et surtout sa gestion pour le premier semestre de l'année 2020. Nous voulons en être un modèle pour la transparence dans l'exécution de notre budget, c'est pourquoi nous avons analysé à la loupe toutes les entrées et sorties des ressources.

Un kit d'hygiène composé de masques et de dispositif de lavage de mains a été offert à ces établissements afin de leur permettre de faire face à la pandémie de la maladie à coronavirus.

ADK



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication par intérim

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE
chaque jeudi dans les kiosques

www.chroniquedelasemaine.com

Les errements de six conseillers municipaux opposants, à Golfe 5

Dans un courrier adressé le 23 juin dernier au maire Kossi Aboka et à ses adjoints du Golfe 5, une demi-douzaine de conseillers municipaux s'en prend à une prétendue gestion scabreuse de la commune par l'exécutif. De l'avis des observateurs, ces six conseillers municipaux opposants feraient l'économie d'une telle démarche s'ils avaient su saisir, l'occasion qui leur avait été offerte aux lendemains des municipales d'accéder au fauteuil du maire.

Dans le courrier, le Maire Aboka et ses Adjoints sont interpellés sur « la léthargie et l'inaction » dans laquelle est plongée leur circonscription. « Nous constatons d'abord qu'à moins de huit jours de la fin du présent trimestre, le conseil n'a pas été convoqué pour la deuxième session ordinaire de l'année 2020 qui devrait être prévue pour se tenir pendant 15 jours suivant les textes, alors que les urgences et les besoins des populations son écrasants » indique le courrier.

Pour les signataires que sont Jean Kissi, Kodjo Alissotou, Jean Ekou, Kevin Assila, Mimi Bossou-Sodjoe et Habadada, la pandémie de la COVID-19 ne saurait servir d'argument à l'exécutif pour justifier la non tenue de la deuxième session, considérant celle-ci comme « l'une des urgences sanitaires qui nécessiterait la mobilisation et les actions du

conseil municipal ». Ils estiment médiocre la gestion de la pandémie dans leur commune et dénoncent par ailleurs le fait que « les commissions créées ne se réunissent pas malgré l'immensité de la tâche » ou encore que les bureaux des commissions constituent des postes que s'arrogent uniquement la majorité alors qu'elles devraient constituer la cheville ouvrière de la commune.

Aussi s'interrogent-ils sur la gestion des problèmes de voirie, entre autres, les infrastructures éducatives, sociales sanitaires et routières, de ramassage de déchets, de propreté des voies publiques et quartiers, d'assainissement de marchés, de viabilisation et d'urbanisation de quartiers etc... Qualifiant d'opaque la gestion financière de la commune, ils indiquent que les Conseillers ne sont pas informés avant engagement, des bâtiments loués, des meubles achetés etc.. « Il est déplorable que



Aboka Kossi, Maire de la Commune Golfe 5 Jean Kissi (CAR) et Jean Eklou (ANC), Conseillers

les commissions d'attribution et de contrôle des marchés ne soient pas mises en place à ce jour », précisent-ils dans le document.

En conclusion, les six signataires du courrier demandent la convocation d'urgence du Conseil municipal « pour connaître ces questions sus évoquées et relancer le fonctionnement des organes de la commune ».

Qui peut imaginer que des Conseillers de l'opposition qui, il y a un an, ont contracté une alliance pour porter l'ancien président de la délégation spéciale de la préfecture du Golfe dont on

dit trempé jusqu'au cou dans des dossiers de malversations, à la tête de leur commune, puissent aujourd'hui brandir des arguments pour récuser ce dernier, justement pour une prétendue opacité de gestion ?

En effet, il y a un an, alors qu'elle leur était largement à portée de main, ni la Coalition C14 ni l'Alliance nationale pour le changement (ANC) n'a réussi à arracher la Mairie de Golfe 5 (Afloa-Gakli). Les conflits de leadership et autres calculs politiques liés aux questions d'intérêts personnels les avaient empêchés de s'entendre afin qu'un d'entre eux prenne le fau-

teuil.

Encore une fois, le jusqu'aboutisme légendaire qui caractérise notre opposition en a décidé autrement. Le parti de Jean-Pierre Fabre, en collègue, n'a voulu faire aucun cadeau à la C14. Ce qui a permis à Kossi Aboka de profiter de l'imbroglie entre les ex-partenaires pour se faire élire maire de ladite commune.

Aujourd'hui si ces opposants refont surface pour accabler Kossi Aboka et son exécutif de tous les maux, c'est le vieux démon de la contestation permanente qui dormait en eux qui se réveille. Ils feront feu de tous bois pour rendre difficile la tâche au maire et ses plus proches collaborateurs. A ces derniers de prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter de leur prêter le flanc. Si ces opposants se savaient champions dans l'art de gérer une mairie, pourquoi avaient-ils cédé le poste à Kossi Aboka ? Plus que jamais, cette opposition se trouve face à ses errements. Rien ne sert de courir, il faut partir à point. Pour avoir ignoré cet adage, voilà nos opposants contraints au rôle de la contestation permanente qui ne leur rapporte rien.

D. Legrand

Assemblée générale électorale du CONAPP : El Hadj Arimiyao TCHAGNAO reconduit pour relever de grands défis

Le conseil national des patrons de presse (CONAPP), a tenu le samedi 27 juin 2020 à Lomé, son assemblée générale électorale. A l'issue de cette rencontre, le bureau sortant avec à sa tête El Hadj Arimiyao TCHAGNAO a été reconduit pour diriger l'organisation pour les deux années à venir. Les rapports d'activités du mandat 2018-2020 très positifs, ont largement convaincu les membres qui n'ont pas hésité à leur renouveler leur confiance pour poursuivre sur la même dynamique. La cérémonie d'ouverture a vu la présence des représentants du ministère en charge de la communication, de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) ainsi que des organisations sœurs. La rencontre s'est tenue dans les locaux de la Blue Zone à Cacavéli.

Au terme de la rencontre, le président réélu s'est réjoui de la mobilisation des membres de son organisation à cette assemblée générale les exhortant par la même occasion à continuer sur la même lancée. « Les gens sont venus de tous les coins du Togo pour honorer de leur présence cette rencontre que nous avons ensemble convenu de tenir aujourd'hui. Au nom de tout le bureau, je voudrais vous dire merci pour la confiance renouvelée, et quand vous regardez le pourcentage auquel chacun des membres du bureau ont été reconduits, cela démontre que cette confiance est vraiment scellée. Seuls, nous ne pouvons rien. Nous avons encore besoin de vous parce que le bilan que nous avons défendu ici ce matin c'est le vôtre. N'eût été vos conseils,

vos encouragements, votre présence permanente pour attirer notre attention quand nous fléchissons, nous n'aurions pas pu avoir ce bilan. Ce qui incite à nous accompagner et à protéger notre organisation », a déclaré le président TCHAGNAO. Il a rassuré les membres que son bureau respectera les textes de l'organisation en passant la main à un nouveau bureau à l'issue de son mandat, afin d'éviter que le blocage vienne de lui. Face à la presse, le président TCHAGNAO a décliné, les grandes priorités de son second mandat à savoir : le renforcement de la confraternité, la poursuite de la professionnalisation, la protection sociale, la convention collective etc. « Nous sommes satisfaits et reconfortés parce qu'en 2018 lorsque les membres nous faisaient con-



El Hadj Arimiyao TCHAGNAO

fiance, pour mener les activités du Conseil national des patrons de presse pour les deux ans qui suivraient, nous n'étions pas en mesure de nous jauger nous-mêmes pour dire que les gens sont satisfaits ou non de ce que nous faisons. Aujourd'hui, avec cette reconduction vous avez dû voir les pourcentages ; tous les membres présents nous ont donné leur onction ce qui veut dire que les deux années écoulées au cours desquelles nous avons eu à nous essayer, leur ont donné satisfaction », a-t-il indiqué avant d'insister sur les défis de son nouveau mandat. « Nous avons beaucoup de défis à relever ; tout ce que nous

avons fait les deux dernières années, ne veut pas signifier que nous avons bouclé la boucle. Il y a le travail de professionnalisation de confrère qui va continuer. Nous sommes en train d'explorer des pistes pour voir dans la mesure du possible comment mettre sur pied une imprimerie pour les membres du Conapp pour faciliter aux journaux papier les parutions. Nous sommes en train de faire encore ce que nous faisons pour que l'aide de l'Etat à la presse que nous avons travaillé à avoir à 150 millions cette édition, puisse être revue à la hausse parce que ce montant n'est pas ce que les journalistes ou la presse attend. Nous sommes sur beaucoup de chantiers et nous maintenons également le cap avec nos partenaires parmi lesquels le plus privilégié reste Reporter Sans Frontière. C'est ensemble avec tous les membres que nous entendons relever ces défis. Seuls nous ne pouvons rien ». L'autre défis et pas des moindres, et qui tient à cœur El Hadj Arimiyao TCHAGNAO est la convention collective. Il estime que « la précarité des conditions de vie et de travail des journalistes interpelle les patrons de presse. Une convention collective adoptée et

mise en vigueur sera une étape très importante de franchi dans la quête de l'épanouissement des journalistes ». Tous ces défis, les douze (12) membres du bureau sont déterminés à le relever pour le bien de l'ensemble de la presse togolaise.

Les membres du bureau exécutif du Conapp :
Président : El Hadj Arimiyao TCHAGNAO ; **Vice-président chargé des télé :** Fabrice PETCHEZI ; **Vice-président chargé des radios :** Aimée ATANA ; **Vice-président chargé de la presse écrite :** Dieudonné KOROLAKINA ; **Vice-président chargé de la presse en ligne :** Joseph GADA ; **Secrétaire général :** Marc ABOFLAN ; **Secrétaire général adjoint :** Eugène BAMAZE ; **Trésorier général :** Patrick BLANDE ; **Trésorier général adjoint :** Olivier ADJA ; **Conseiller chargé des relations extérieures :** Michel TCHADJA ; **Conseiller chargé des médias de l'intérieur :** Mouchoud BOUKARI ; **Conseiller chargé de l'Ethique et de la Déontologie :** Joachim LOKO.

Jaurès AKLA

Le ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique pour la réalisation du PND Noël Koutera Bataka, la différence !

- Initiatives innovantes; - Equation de la NSCT; - Défis à relever

Le secteur de l'agriculture se porte-t-il mieux au Togo ? La question mérite d'être posée au regard du poids de ce secteur dans l'économie nationale. L'agriculture qui représente 40% du PIB et emploie 65% de la population active pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% de la superficie globale du pays, dont 41% sont emblavés (1,4 millions d'hectares), peut être valablement désignée comme l'un des poumons de l'économie nationale. Le gouvernement togolais ne lésine pas sur les moyens pour rendre ce secteur plus compétitif, à travers des projets et programmes d'envergure sous la conduite d'un jeune ministre qui n'hésite pas à y introduire des projets innovants. Les résultats sur le terrain parlent en sa faveur. Cependant de grands défis restent à relever pour que l'agriculture participe d'avantage à l'économie nationale.

Il fait clairement partie des rares jeunes sur lesquels le Président de la République a placé sa confiance, en le nommant à un ministère clé dans le gouvernement KASSOU II. Noël BATAKA, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est plutôt retourné dans un ministère dont il connaît bien les méandres pour avoir occupé le poste de secrétaire général mais débarqué entre temps, justement pour un débordement d'énergie et de prise d'initiatives en vue la modernisation de l'agriculture togolaise. C'est donc un homme qui maîtrise tous les arcanes du ministère qui a été nommé pour poursuivre les travaux de modernisation de l'agriculture togolaise. Très à l'aise dans son domaine avec un sens d'organisation et d'anticipation, le ministre BATAKA, revient transformé par son départ du secrétariat et son action tranche radicalement avec ses prédécesseurs. Très actif, il insuffle une dynamique sur le terrain et sa seule présence rassure les acteurs du secteur.

Quelques actions phares du ministère de l'agriculture sous BATAKA

Depuis son arrivée à la tête de ce département, plusieurs projets en attente, depuis des années, sont mis en route et d'autres initiés pour développer des chaînes de valeurs autour des différentes filières agricoles. Les actions à mettre à l'actif de l'ingénieur ministre sont entre autres : la mise en place d'une chaîne de valeur efficace (de la pro-

duction à la transformation), afin de booster le secteur agricole ; la mise à disposition par l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) des agrégateurs, éleveurs, pisciculteurs, des matériels génétiques améliorés, des technologies très recherchées, pour aider ces derniers à améliorer leurs rendements et l'amélioration des politiques publiques agricoles qui auront des impacts significatifs sur l'accès des biens et services pour les agriculteurs qui pourront améliorer leur productivité et par ricochet, leurs revenus et conditions de vie.

L'accroissement du revenu des exploitants agricoles et l'amélioration de façon durable des conditions de vie des ruraux, particulièrement les plus pauvres, est au centre des préoccupations du ministère. Le Projet d'appui au secteur agricole (PASA), un projet phare du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) mis en œuvre depuis décembre 2011, a contribué à la modernisation de l'agriculture togolaise. Il a également permis de réhabiliter et de renforcer les capacités productives des bénéficiaires ciblés dans les domaines sélectionnés. Relooké, il a favorisé la création d'un environnement institutionnel propice au développement du secteur agricole.

Pour répondre aux objectifs du PND en lien avec la vision stratégique du gouvernement une task-force la filière coton est mise en place pour un rendement de 150.000 tonnes pour la campagne 2020-2021 sur une superficie minimale de 190 000 hectares ; le lancement



Visite du ministre Bataka à la réception des tracteurs

de #SimulAgri Togo, un 2ème produit de l'opération téléfood. Cette application mobile est conçue pour amener les producteurs à apprendre à mieux produire en jouant sur leur smartphone. L'application qui permet de développer son exploitation sur 10 ans concerne pour le moment les filières riz, cacao et maraîchage. On note également la promotion de la consommation des produits locaux conformément à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 qui vise entre autres le rééquilibrage de la balance commerciale et la garantie d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'introduction des semences améliorées dans le secteur de l'anacarde qui a entraîné une augmentation de la production. De 2019 à 2020, le volume de noix de cajou destiné à la commercialisation est passé de 22.000 à 25.000 tonnes, soit une progression d'environ 14%. L'introduction des semences améliorées a augmenté la production du point de vue de la qualité et de la quantité. Comme conséquence, quatre (04) usines de transformation bénéficient des appuis du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) pour la transformation de 04 à 10.000 tonnes de noix. L'anacarde est l'une des cultures de rente les plus importantes après le coton, le café et le cacao. Mais, ces dernières années, le tonnage d'exportation a dépassé celui du café et du cacao. La remise de kits de pompes solaires acquis par le PPAAO-Togo pour irriguer leurs parcelles maraîchères, à un groupement de maraîchers regrou-

pés autour de la retenue de Kantini dans le canton de Nambonga. Grâce à ce programme, la culture du champignon est également répartie à la hausse.

L'entrepreneuriat agricole est inscrit en lettre d'or dans l'agenda du ministre. En synergie avec d'autres initiatives, des jeunes qui ont bénéficié du financement de 69 plans d'affaires ont été financés cette année, grâce au Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) avec le soutien du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour un montant total de 311 millions de FCFA. L'objectif du projet étant de « transformer de façon progressive et durable l'économie rurale togolaise à travers l'appui et la promotion des micros et petites entreprises rurales. Aussi est-elle privilégiée la formation de plus de 15 000 jeunes producteurs à l'Agrobusiness dénommée « Camp du futur Togo 2020 ». Cette formation en entrepreneuriat agricole de jeunes hommes et femmes agripreneurs a permis de doter les participants d'outils modernes de gestion pour une meilleure gouvernance à leurs entreprises agricoles.

« Plan de Riposte Agricole Covid-19 »

La pandémie à coronavirus risque de porter un coup dur à tous les niveaux du secteur agricole cette année. Mais le gouvernement anticipe avec le « Plan de Riposte Agricole Covid-19 », lancé fin avril 2020, qui vise à « consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliorer le revenu et les conditions de vie des producteurs agricoles »,

sous la coordination du MIFA. Ce mécanisme porté par le ministère en charge de l'agriculture, se décline en 03 principaux axes : un appui en matériels et kits d'irrigation, la promotion des entreprises de placement de main d'œuvre, et l'octroi de crédits d'intrants à taux bonifiés.

Ce mécanisme est initié à travers les agrégateurs en fonds de soutien solidaires aux paysans spécialement 100.000 f CFA pour un Hectare et par producteur sur les spéculations à forte valeur ajoutée comme le riz, le soja, le coton et le maïs. Les agrégateurs qui sont appelés à les enregistrer et à fournir la base au ministère, constituent une caution pour le paiement des produits et la restitution des fonds. L'on se demande, combien de paysans peuvent bénéficier de ce mécanisme ?

L'action est à saluer cependant, il urge de créer un fonds de soutien aux entreprises pour la relance des activités et la consommation locale pour réduire la dépendance de l'extérieur, et également donner une assurance dans l'accessibilité des appuis du gouvernement en matériels intrants, tracteurs aux femmes agricultrices des communautés rurales.

Secteur cotonnier, l'écharde dans les chaussures du ministre.

Le secteur cotonnier joue un rôle très stratégique aussi bien économique du politique togolaise. Première culture de rente des exploitations agricoles, le coton s'affirme comme la première culture industrielle du Togo et le 4ème produit d'exportation du pays après le clinker, le ciment et les phosphates. Il est l'un des produits agricoles qui contribue de manière substantielle au PIB, soit à hauteur de 1 à 4,3% selon les années. Selon nos sources, le président de la République attache une importance capitale à ce secteur qui nourrit des milliers de familles togolaises.

Suite à la page 5

Aboka ordonne la fermeture d'une dizaine de bars à Lomé

Un remède qui peut se révéler pire que le mal

Au cours d'une descente inopinée dans les bars tard dans la nuit du vendredi, le Maire Kossi Aboka de la commune Golfe 5 et ses collaborateurs ont fait le constat amer que les mesures barrières édictées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie au coronavirus sont foulées aux pieds. En conséquence il ordonne la fermeture d'une dizaine de bars installés dans sa commune.

La visite imprévue a commencé au bar 7 K sis à Avedji pour se terminer à Festador à Adidogomé Assiyéy. Les bars et restaurants à Avedji, Totsi, Djidjolé et Adidogomé ont été passés en revue. Le constat fait à la suite de cette tournée est amer. Beaucoup de propriétaires et usagers de bar négligent les mesures barrières. Il a été noté un attroupement impressionnant de clients en toute ignorance de la distanciation sociale. A certains endroits ce sont les dispositifs de lave-mains qui manquent. Plus grave, des cuisiniers ont été surpris dans leurs œuvres sans masques. Ces constats ont été faits à 7K, Bono Vino, Apoto Mayaha, TTC, Braise ivoirienne, 5 étoiles et Festador. Pour le Maire Kossi Aboka, c'en est trop :

«La commune du Golfe 5 va prendre une décision à partir de la semaine prochaine pour fermer tous ces bars et restaurants qui n'ont aucun respect pour les mesures barrières contre la maladie à covid-19 édictées par le gouvernement» a annoncé-t-il. Kossi Aboka est décidé à sanctionner les contrevenants aux mesures barrières. Il vient de frapper de fermeture une dizaine de bars et restaurants de son ressort territorial auxquels il est reproché le non-respect des mesures barrières contre le coronavirus.

Le maire de la commune du Golfe 5 explique que la fermeture de ces bars s'impose pour décourager ceux qui soutiennent toujours que la covid-19 n'est pas une réalité. Lors d'une conférence de presse la semaine dernière, le médecin-colonel, Djibril



Aboka Kossi, Maire de la Commune Golfe 5

Mohaman a précisé que des quartiers de la commune Golfe 5 constituent le nid de contamination de la maladie à covid-19 à Lomé.

Commentaires

Si un maire en vient à prendre une décision aussi extrême que celle de la fermeture des bars et restaurants pour raison de non-respect des mesures barrières édictées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, c'est qu'il est conscient du drame qui plane au-dessus de sa commune et qu'il tient à préserver la santé à ses administrés

et pourquoi pas leur épaulement. Autrement il attendrait comme ses collègues, des instructions du gouvernement pour agir. Mais comme le sort de ses administrés lui tient tant à cœur, il prend de son propre chef des initiatives susceptibles d'enrayer la pandémie sur son territoire communal.

Même en avril déjà il avait publié un communiqué dans ce sens : « Le Maire de la Commune du Golfe 5 demande à tous les propriétaires des bars et débits de boissons du ressort de la Commune de fermer immédiatement leurs établissements dès réception de la présente mise en demeure. Les installations devant et à l'intérieur du bar sont également interdites », a indiqué la note. « Tout contrevenant à cette mesure préventive, sous prétexte que ce soit, s'expose à la rigueur de la loi », a-t-il ajouté.

Toutefois force est de faire remarquer que la fermeture des bars et restaurants ne sauraient constituer la solution au problème auquel se

trouve confrontée, la commune Golfe 5. Cette décision extrême peut tuer autant que la pandémie voire plus, si on considère le nombre de ménages qui vivent uniquement au dépens d'un bar. Ce qui peut être envisagé, c'est une sensibilisation à outrance des propriétaires et gérants des bars et restaurants qui sont déjà fichés par les services de la mairie, des responsables de CDQ et des populations. Ensuite la mise en place d'une police communale anti pandémie chargée d'infliger des amendes à tous contrevenants (propriétaires ou gérants de bars et restaurants) chaque fois qu'ils seront pris en flagrant délit de non-respect des mesures barrières. Le Maire de la commune Golfe 5 serait bien inspiré de revoir sa copie pour préserver la concorde au sein de ses administrés et surtout éviter que son remède (la fermeture des bars et restaurants) ne se révèle pire que le mal.

ADK

Le ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique pour la réalisation du PND

Noël Kouteri Bataka, la différence !

- Initiatives innovantes; - Equation de la NSCT; - Défis à relever

Suite de la page 4

Cependant, l'arrivée du ministre Bataka ne changera rien. Selon certaines sources, c'est un sujet de préoccupation pour le ministre.

En effet, depuis quelques années, le secteur cotonnier (allant de la SOTOCO à la NSCT) est devenu une vache à lait pour certains de ses dirigeants véreux qui ne cessent de se servir à volonté au dos des pauvres paysans qui abattent un travail titanesque pour maintenir les objectifs du pays en matière de production. Pour faire court, malgré le gouffre financier créé par ces derniers, le Chef de l'Etat a gracieusement renfloué les caisses de la société pour relancer la production et permettre aux producteurs de jouir de leur travail. Une fois encore, les malversations et les détournements refont surface à travers un système de surfacturations savamment mise en place, l'octroi des

marchés gré à gré, etc. Cette fois, le Chef de l'Etat tape du poing sur la table et les auteurs sont arrêtés et sonnés de rembourser les fonds détournés.

C'est dans ce bourbier que le ministre Bataka est parachuté. La reprise des actions de l'Etat par la Société OLAM doit être un soulagement pour lui qui remuait ciel et terre pour trouver un antidote à ce secteur vital pour l'économie du pays. Vivement que les clauses du contrat et les avantages égrenés par le ministre de l'Economie et des finances, devant la représentation nationale soient observés pour le développement de la filière.

De grands défis à relever

Parmi les autres grands défis à relever, l'agriculture au Togo qui souffre essentiellement du déficit de la mécanisation et du dérèglement climatique ; il urge d'agir. Un autre défi très redouté par le monde paysan et qui l'affecte le plus, est l'enclavement qui

le coupe de tout approvisionnement en intrants et la vente des produits sur les marchés environnants et l'accès aux marchés extérieurs. Il va falloir poursuivre et intensifier la construction des routes et la réhabilitation des marchés ainsi que l'assouplissement des conditions d'accès aux marchés dans la sous-région.

Le gouvernement a procédé à la remise de 72 tracteurs, en faveur du secteur agricole, le 28 Avril 2020 pour non seulement mettre en œuvre la mécanisation agricole mais aussi pour la relance de la campagne agricole en réponse à la riposte contre la Covid-19. Cet effort soulage les paysans mais il faut augmenter la capacité du parc pour permettre à tout le monde d'en profiter.

S'agissant du problème d'accès au crédit du secteur agricole, l'existence du MIFA et de l'Agriseif est insuffisante comme mécanisme. La dernière réunion des banques a relevé que seulement 5% de crédit est accordé aux agricul-

teurs. Un grand défi à relever, si le gouvernement veut véritablement que le secteur agricole participe réellement à l'économie nationale.

Avec la pandémie de la maladie à Coronavirus, il est clair que les agriculteurs et producteurs auront encore plus de mal à accéder aux crédits du fait que les banques mêmes ont été touchées par les effets de la Covid-19, d'où l'obligation pour le gouvernement de prendre ses responsabilités pour aider davantage le monde paysan à accéder aux financements.

Il est par ailleurs impérieux que tous les acteurs, autorités publiques, ciblent les petits producteurs des zones rurales pour un soutien adéquat. Ceux qui se donnent aussi à l'agriculture familiale ne doivent pas non plus être oubliés.

Toutes les initiatives mises en œuvre sont à mettre à l'actif du ministre Bataka, volontariste. Une chose est de les mettre en œuvre et l'autre

est de suivre pour faire des résultats positifs et rendre compte non seulement en conseils des ministres mais surtout aux acteurs du secteur engagés avec lui. On ne le dira jamais assez, la question de redevabilité est un maillon important de la gouvernance qu'il faut à chaque fois intégrer à tous les projets. Le ministère de l'agriculture prend une part considérable dans la réalisation, surtout de l'axe 2 du PND : « L'agriculture comme socle d'une croissance économique résiliente ». Il se concentre sur l'agriculture et sur les grands secteurs vitaux de l'économie togolaise. D'où la nécessité de maintenir le dynamisme connu depuis un certain temps.

Jaurès AKLA & D. Legrand



Les trop payé de l'IMF sont dorénavant remboursable sous déduction des autres impôts, droits et taxes directs éventuellement dûs par le contribuable.



Office Togolais des Recettes - OTR

Togocel LEGEND⁺
PETIT MAIS COSTAUD

À **8000** FCFA seulement

+800 FCFA de crédit de communication gratuite

- Double SIM
- Radio FM, MP3 MP4
- Slot microSD jusqu'à 8Go

800 F CFA de communication offerte sur une SIM Togocel avec un téléphone Legend+ : 600 F CFA vers le réseau Togocel et 200 F CFA vers tous les réseaux (valide 1 jour). Pack et téléphone en vente en agence Togocom dans la limite des stocks disponibles.

Agriculture / Vers la privatisation de la NSCT : L'Assemblée Nationale Togolaise autorise l'ouverture du capital de la NCST au groupe OLAM

Le secteur cotonnier togolais va passer dans les mains d'une entreprise privée. C'est ce qu'a décidé l'Assemblée nationale togolaise qui a approuvé le projet de loi de la privatisation de la Nouvelle Société Cotonnière de Togo (NSCT) qui lui a été soumis par le gouvernement.

Réunis le lundi 29 juin 2020 en 8ème séance plénière de la première session ordinaire de l'année, les députés togolais ont voté à l'unanimité le projet de loi portant autorisation de la cession de tout ou partie de la participation de l'État dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT).

La nouvelle loi qui autorise l'ouverture du capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo, permet donc au gouvernement d'entamer les discussions avec le groupe OLAM pour la reprise de la société. Le capital actuel, s'élève à 2 milliards de F Cfa détenus à 60% par l'Etat et 40% par les actionnaires. De fait, en cédant 51% au groupe OLAM, l'Etat se retrouve désormais avec 9% de parts aux côtés des autres actionnaires nationaux 40%. Et vraisemblablement c'est le groupe singapourien OLAM, déjà présent en Côte d'Ivoire et au Tchad qui est bien parti pour racheter ces actions de l'Etat.

S'exprimant à l'issue de ce vote, le ministre de l'Econo-

mie et des Finances, Sani Yaya a laissé entendre que « cette volonté de céder partiellement ou totalement le capital de la NSCT répond au souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom pouvant contribuer, grâce à son expertise dans le domaine de l'Agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du Plan national de développement ».

Selon lui, OLAM a développé des approches dont les résultats sont probants. Il a rassuré que le partenariat envisagé sera conduit dans un processus inclusif et participatif avec les acteurs de la filière conformément aux engagements du président Faure Gnassingbé.

L'opérateur procédera à des investissements pour accompagner les producteurs, notamment en développant le réseau de pistes rurales afin de désenclaver les régions cotonnières.

Justifiant la privatisation de la NSCT au profit du groupe OLAM, Mme le député Abira Bonfoh a écrit sur sa page Twitter



qu'elle s'inscrit « dans la modernisation de la filière cotonnière au Togo qui devrait passer par la création d'une chaîne de valeurs allant de la production jusqu'à la transformation en produits finis ou semi-finis à consommation directe ou intermédiaire ».

OLAM est une entreprise singapourienne de négoce et de courtage de denrées alimentaires. Ce Groupe est contrôlé par Temasek Holdings, le Fonds souverain singapourien. Elle est très active en Afrique dans le café, le cacao, le coton et l'huile de palme. Cette privatisation, sera une bonne opportunité de doubler les rendements en modernisant la filière et en garantissant les prix aux producteurs.

A travers cette opération, le gouvernement vise l'augmentation substantielle du revenu des cotonculteurs dans les trois années à venir et l'amélioration

du rendement de la production de 600kg par hectare en 2020 pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1000 Kg par hectare. La production de coton a sensiblement baissé ; 116.000 tonnes pour la campagne 2019-2020. Il est prévu un rendement de 150.000 tonnes pour la campagne 2020-2021 sur une superficie minimale de 190 000 hectares. Le coton est le 4e produit d'exportation après le phosphate, le clinker et le ciment

**Carole AGHEY &
Jaurès AKLA**

La France accorde 2 milliards FCFA en appui au programme Novissi

Le Programme de transferts monétaires Novissi, mis en place par l'Etat togolais visant à soutenir tout citoyen togolais éligible, ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre le Coronavirus a été suspendu il y a quelques semaines. Ce Programme devrait reprendre très prochainement à la faveur du soutien financier de la France.



Ce mardi 30 juin 2020 une convention de financement d'un montant de 3 millions d'euros (environ 2 milliards FCFA), symbolisant la contribution de la France au programme Novissi a été signée à Lomé par le ministre de l'Économie et des Finances, l'ambassadeur de France au Togo et le Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD).

Cette enveloppe est la matérialisation de la promesse du président Français Emmanuel Macron, dans son message au Chef de l'État lors du jubilé de diamant du Togo. Elle s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Santé en Commun », qui vise à appuyer le volet socio-économique du Plan national de riposte contre la Covid-19. Cette initiative du gouvernement togolais après l'instauration de l'état d'urgence, « représente

pour la France, un exemple particulièrement intéressant de réponse politique globale à la crise actuelle qu'il a semblé important d'appuyer ».

« Nous sommes convaincus en France et à l'AFD, de l'importance majeure de la mise en place de ce type de filets sociaux, permettant de préserver l'appareil productif du pays et de prévenir une trop forte précarisation des travailleuses et travailleurs du secteur informel sur lesquels une partie de l'économie repose », a-t-il ajouté.

Rappelons que plus de 560.000 personnes, dont une grande majorité de femmes ont bénéficié du mécanisme. Au total, plus de 11 milliards de FCFA (16 millions d'euros) ont été déboursés via mobile money pour ce Programme.

J.K.

Le Togo occupe 159^{ème} rang mondial en performance environnementale

Le Togo est le 159^{ème} dans l'indice de performance environnementale (PEV) 2020, qui mesure la performance environnementale de 180 pays à travers le monde. Malgré un score de 29.5 sur 100, notre pays devance, dans les pays de la CEDEAO, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Mali, les deux Guinée et le Libéria (dernier du classement).

A la tête des pays, le Danemark est suivi du Luxembourg (82,3), de la Suisse (81,5), du Royaume-Uni (81,3) et enfin... le Togo arrive à la 159^{ème} position. Le pays enregistre de bonnes performances en termes de perte de zones humides où il est classé premier, la conduite des métaux lourds et dans le secteur de la pêche. Il conserve les points noirs dans plusieurs autres domaines dont la qualité de l'air, la protection de la couche d'ozone, assainissement et eau potable...

En utilisant 32 indicateurs de performance dans 11 catégories de problèmes, le PEV classe 180 pays sur la santé environnementale et la vitalité des écosystèmes. Ces indicateurs permettent de mesurer à l'échelle nationale à

quel point les pays sont proches des objectifs de politique environnementale établis.

Le PEV propose un tableau de bord qui met en évidence les leaders et les retardataires en matière de performance environnementale et fournit des conseils pratiques aux pays qui aspirent à évoluer vers un avenir durable.

Des progrès ralentis dans la lutte contre le changement climatique

Les données du rapport 2020 comparées aux données historiques traduisent néanmoins d'importants progrès pour certains pays au cours de la dernière décennie. Plusieurs d'entre eux montrent ainsi des améliorations conséquentes dans le domaine de la santé, notamment en termes d'assainissement, d'accès à l'eau potable et de pollution de l'air. Ceci démontre « que les investissements dans la santé publique peuvent se traduire par des améliorations rapides pour le bien-être des populations », expliquent les chercheurs.

A l'inverse, l'IPCE 2020 atteste à l'échelle globale d'un ralentissement des progrès dans la lutte contre le changement climatique. Malgré les excellents

résultats de certains pays dans la réduction des gaz à effet de serre.

« L'indice sur les émissions de CO2 provenant de changements dans la couverture végétale et les taux de croissance des émissions de carbone noir ont tendance à progresser dans la mauvaise direction cette dernière décennie », constatent notamment les chercheurs. Une tendance à inverser si l'on souhaite atteindre les objectifs fixés en 2015 par l'Accord de Paris.

Le rapport met également en lumière « des défis tenaces » en matière de vitalité des écosystèmes. Si là encore des progrès sont à saluer, des tendances négatives continuent d'apparaître. La déforestation par exemple demeure un problème majeur dans certains pays dont la Malaisie, l'Indonésie et le Cambodge.

Notons que les données utilisées dans l'analyse ayant été collectées avant 2019, les résultats ne prennent pas en compte certains événements récents comme les incendies en Amazonie et en Australie.

Carole AGHEY



SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier SAFER

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- 📮 *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél:(+228) 22 51 88 55*